

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25144178*****Déposé / Reçu le****04 NOV. 2025****au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**N° d'entreprise : **0774 857 180**

Nom

(en entier) : **SYNALLAGMA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de Hollande, 13 à 1060 Saint-Gilles****Objet de l'acte : Renouvellement mandat commissaire**

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 20 juin 2025 :

"(...) Renouvellement du mandat du commissaire

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire RSM INTERAUDIT SC, représenté par monsieur Laurent VAN DER LINDEN, pour une nouvelle période de deux ans.

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs à VERMEULEN Sara, né le 09/01/1980 À Wilrijk et domicilié Kasteeldreef 77, 9120 Beveren-Waas et à Jean-Philippe Weicker, Nicolas Weinberg, Valentin Laval, Alexia Campo et Maia Belkin, collaborateurs au sein de BDO Advisory SRL, dont le siège est établi rue de Stassart, 35 d 1050 Ixelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0459.910.454 (RPM Bruxelles, tribunaux francophones), agissant séparément avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge. (...)"

Pour extrait conforme.

Valentin Laval
Mandataire

Déposé en même temps : un exemplaire original du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 20 juin 2025.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/11/2025 - Annexes du Moniteur belge